



Conseil Municipal

Séance du 09 Février 2015

Présents : M. JÉGO, Député-Maire, M. ALBOUY, Mme ZAÏDI, M. VALLÉE, Mme DA FONSECA, M. CHÉRON, Mme CASTELLAIN, M. AFONSO, Mme CHAZOUILLERES, M. Hermann BRUN, adjoints ; M. GAULTIER, Mmes DREZE, LORILLON, MM. CHKIF, ONOFRIO, Henri BRUN, Mme TIMBERT, MM. KARAMAN, VATONNE, Mmes LEROY, BIGAULT, ROQUE, ETIENNE, MM. BELEK, MOUEFFEK, Mmes CHABAR, BELAGHLEM-BOUKHEROUBA, ROUAY.

Absents représentés : M. MAILIER représenté par M. ALBOUY, Mme DENOU représentée par Mme ZAÏDI, Mme AMMARKHODJA représentée par M. VALLÉE, Mme GOMES DE CASTRO représentée par M. CHÉRON

Absent excusé : M. REGUIG

Secrétaire de séance : Mme ETIENNE

XXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 H 00 sous la présidence de M. Yves JÉGO

Ordre du Jour

| | |
|--|----|
| Nomination d'un secrétaire de séance | 2 |
| Remerciements..... | 2 |
| Délégations de pouvoirs..... | 3 |
| Adoption de procès-verbaux | 5 |
| D_18_2015 : Débat d'Orientations Budgétaires | 5 |
| D_19_2015 : Création du Conseil Communal de la Laïcité | 6 |
| D_20_2015 : Proposition d'honorariat de Monsieur Claude EYMARD-DUVERNAY lui conférant la qualité symbolique de maire honoraire de Montereau-Fault-Yonne | 7 |
| D_21_2015 : Tarif de la cantine scolaire pour les élèves non communaux des CLIS à Montereau-Fault-8Yonne | 8 |
| D_22_2015 : Remise du prix André CASTELOT | 9 |
| D_23_2015 : Vente d'un DVD du Bicentenaire de la Bataille de Montereau..... | 9 |
| D_24_2015 : Fonds de Participation des Habitants (F.P.H) | 9 |
| D_25_2015 : Publication de la liste des marchés passés par la Ville au titre de l'année 2014..... | 11 |
| D_26_2015 : Cession de biens du domaine privé communal : Mise en vente de 4 logements au 3 rue de la Pépinière Royale | 11 |
| D_27_2015 : Journée de la Femme Dimanche 8 Mars 2015 « Place de Cinéma Offerte » | 13 |
| D_28_2015 : Renouvellement de la convention de médecine professionnelle et de prévention | 13 |
| D_29_2015 : Modification de la participation des personnes âgées au séjour en Bretagne..... | 13 |

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un de ses membres à cette fonction.

- **Mme Carole ETIENNE est nommée secrétaire de séance.**

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire fait part des remerciements suivants :

- De la part de M. ANDRE, Capitaine du SDIS de Seine-et-Marne, pour le prêt de matériels, ainsi que pour la mise à disposition du parking de la Faïencerie lors de leur cérémonie de bilan qui s'est tenu le 16 janvier dernier.
- De la part de M. Daniel NAUD, Président de la Fondation de l'Armée du Salut pour le soutien et l'aide qui leur a été apportée pour la diffusion de leur campagne d'affichage durant cet hiver.
- De la part de Mme Véronique COQUELET pour l'intervention de la municipalité auprès de Confluence Habitat.
- De la part de Mme Bernadette SIMON, Responsable de l'antenne de Montereau du Secours Catholique, pour la subvention qui leur a été allouée.
- De la part de Mme Rosa DA FONSECA, Présidente du Comité d'Entraide aux Familles pour la subvention qui leur a été attribuée.

DELEGATIONS DE POUVOIRS

Dans le cadre de ses délégations de pouvoirs, Monsieur le Député-Maire a été amené à signer les documents suivants :

Direction des affaires juridiques & des marchés publics :

- Signature le 16 décembre 2014 du marché « Travaux de réhabilitation électrique et mise aux normes des logements rue de Vaugirard » avec la société Montelec pour un montant de 42 691,18 € HT
- Signature le 07 janvier 2015 du marché « Organisation de séjours 2015 pour les enfants et les jeunes » avec :
 - Lot 1 : séjour hiver / Jura pour 8 jours pour les 6-12 ans
 - PEP DECOUVERTES : 790 € par séjour & par enfant,
 - Lot 2 : séjour hiver / Isère pour 8 jours pour les 12-14 ans
 - COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX : 950 € par séjour & par enfant
 - Lot 3 : séjour été / Ile & Vilaine pour 14 jours pour les 6-12 ans
 - ODCVL : 944 € par séjour & par enfant
 - Lot 4 : séjour été / Vendée pour 14 jours pour les 6-12 ans
 - ADAV : 895 € par séjour & par enfant,
 - Lot 5 : séjour été / Bouches du Rhône pour 14 jours pour les 6-12 ans
 - Classé sans suite pour raisons budgétaires
 - Lot 6 : séjour été / Corse pour 14 jours pour les 12-14 ans
 - AUTREMENT LOISIRS & VOYAGES : 1 170 € par séjour & par enfant.

- Signature le 14 janvier 2015 du marché « Acquisition de six serveurs rackables avec accessoires » avec la société ALTIX SOLUTIONS pour un montant de 26 471,25 € HT
- Signature le 19 janvier 2015 du marché « Diagnostics amiante et plomb avant démolition de 5 bâtiments communaux, 2 à 6 rue Edmond Fortin » avec la société SE QUALICONTROLE pour un montant de 5 300 € HT + 41 € HT par prélèvement (nombre estimatif de prélèvements : 130)

Direction des Sports et de la Vie Associative :

- Conventions de partenariat avec l'association « Animalement Votre » pour la mise à disposition et la gestion de la « chatterie » basée en Mairie de Montereau et un local rue porte Bossue
- Conventions de partenariat avec les associations « CSM, ASAM, UNRPA » pour la mise à disposition de locaux au château des amendes
- Convention de partenariat avec l'association « CULTURELLE DES MAROCAINS » pour la mise à disposition d'un local au 18 square Beaumarchais.
- Conventions de partenariat avec les associations « TURK ULKU OCAGI, AMIGOS DA ESPERANCA, AFISIF, ARABESQUE, RETRAITES MAROCAINS, COMITE DE DEFENSE DU LOGEMENT, ENSEMBLE POUR L'AVENIR, SOLEIL D'ENFANTS, UNION CITOYENNE 2014-2020 » pour la mise à disposition d'un local au 36 square Beaumarchais.
- Bail associatif avec l'association « AQUARIO CLUB » pour l'utilisation du local 19 avenue de la Colline Saint Martin
- Bail associatif avec l'association « SOCIETE DE TIR » pour l'utilisation du local 17 avenue de la Colline Saint Martin
- Convention de partenariat avec le « SITCOME » pour la mise à disposition et la gestion des vélos box basés en gare de Montereau.
- Convention de partenariat avec l'association « UNION MUSICALE » pour la mise à disposition d'un local de répétition au conservatoire.
- Convention de partenariat avec la « CGT communaux » pour la mise à disposition d'un local place René Cassin.
- Conventions de partenariat avec les associations « CAP MONTEREAU, CSM MARCHE » pour la mise à disposition d'un local place René Cassin.
- Convention de partenariat avec l'association « MOUVEMENT VIE LIBRE » pour la mise à disposition d'un local rue Fleur Bégné.
- Convention de partenariat avec l'association « LES RESTOS DU COEUR » pour la mise à disposition d'un local rue Jules Ferry.

- Conventions de partenariat avec les associations « BLEU CITRON, CINE PHOTO CLUB, CATCH WS, COMITE ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS, ELIOR, FNATH, SESSAD, AMICALE DES SOUS OFFICIERS DE RESERVE, SSEFS, SESSAD, FAMILLES RURALES » pour la mise à disposition d'un local à la halle Nodet

Direction de Vie Scolaire et de la Petite Enfance :

- Signature le 4 décembre 2014, d'une convention avec le Caisse d'Allocation Familiale concernant le multi-accueil « le Confluent des Bambins ». Cette convention a pour objet d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation unique « Etablissement d'Accueil du Jeune enfant 0-6 ans » à la Ville jusqu'au 31 décembre 2016.
- Signature le 19 décembre 2014, d'une convention avec le Caisse d'Allocation Familiale afin d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière attribuée dans le cadre du fonds « publics et territoires » Action relevant d'une démarche innovante pour l'année 2014 pour un montant total de 1 050 €. Cette aide vise à la professionnalisation des assistantes maternelles du territoire, par la mise en place de 3 séances de formation thématique pour sensibiliser les assistantes maternelles à l'éveil et aux besoins des enfants.

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les procès-verbaux des séances suivantes :

- 15 septembre 2014
- 03 novembre 2014
- 15 Décembre 2014

Le Conseil Municipal adopte ces procès-verbaux.

N° D_18_2015 – Débat d'orientations budgétaires

En application des articles L.2312-1 et L.2531-1 du Code Général des collectivités Territoriales, nous sommes amenés à débattre des principales orientations budgétaires qui ont été retenues pour l'élaboration du Budget Primitif 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, PREND ACTE :

- Du débat d'orientations budgétaires annexé à la présente.

N° D_19_2015 – Création du Conseil Communal de la Laïcité

Les attaques terroristes au siège de Charlie Hebdo le 7 janvier 2015 puis à l'Hypermarché de Vincennes et à l'Imprimerie CDT à Dammartin-en-goële le 9 janvier, ont créé un choc considérable révélant notamment l'impérieux besoin de nous réinvestir collectivement sur les questions de la **laïcité** et du **vivre ensemble**.

Aujourd'hui, la ville de Montereau, forte de sa diversité sociale, culturelle et culturelle, entend se positionner à l'avant-garde de ce débat.

Expliciter et réexpliquer les valeurs fondatrices de notre République, garantes de la liberté de conscience et de la neutralité de l'espace public, sont autant de conditions sans lesquelles il n'est pas de destin collectif possible.

C'est dans ce contexte qu'ont été conviés le 21 janvier 2015 les représentants locaux des communautés religieuses, des associations dans les domaines artistiques, culturels, sportifs, sociaux, caritatifs, l'aide aux victimes et de la santé ainsi que les représentants locaux et départementaux de l'Etat en matière d'éducation, de justice et de politique de la ville afin d'échanger sur les questions de la **laïcité** et du **vivre ensemble** et d'envisager la création d'un **Conseil Communal de la Laïcité**.

Le **Conseil Communal de la Laïcité** permettrait de :

- De partager les expériences de chacun sur ces questions ;
- D'en décliner les enseignements en un plan d'actions municipales ambitieuses et innovantes de promotion des valeurs essentielles de la République ;
- D'être un outil assurant la promotion des valeurs républicaines ;
- D'être un outil porteur de la connaissance afin d'éviter les amalgames ;
- D'être un lieu de dialogue, renforcé par des rencontres et des mesures, pour garantir un vivre ensemble.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De créer le **Conseil Communal de la Laïcité**
- De désigner les membres du **Conseil** comme suit :
 - Deux conseillers municipaux comme représentants de la Ville au **Conseil** :
 - M. Henri BRUN
 - M. Lahcen CHKIF
 - au sein des services municipaux :
 - une secrétaire : Mme Agnès BELARBI-SALLE
 - deux référentes Ville : Mme Jamila BENDAHHOU et Mme Isabelle PESTOURY
 - les référents des services municipaux conviés :
 - M. Bruno CHAUMET pour la Police Municipale
 - M. Laurent HAMMELIN pour le service Jeunesse
 - M. Cedimir KRASNIC pour le service Emploi
 - Mme Sandrine POUVESLE LEITE pour le Centre Social
 - M. Akim LAKEHAL pour le service Médiation
 - M. Noureddine BENMESSAOUD pour le CCAS

- D'associer au **Conseil** un représentant :
 - Des associations turques
 - Des associations maghrébines
 - Des associations juives
 - Des associations chrétiennes

- D'associer au **Conseil** un représentant pour :
 - La Préfecture de Seine-et-Marne
 - Le Procureur de la République
 - L'Education Nationale
 - Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
 - La Protection Judiciaire de la Jeunesse
 - La Police Nationale

- D'associer au **Conseil** un représentant pour chacun des trois bailleurs sociaux
 - Trois Moulins Habitat
 - Confluence Habitat
 - 3 F

- D'associer au **Conseil** un représentant pour le Centre Hospitalier

- D'associer au **Conseil** un représentant pour l'ADSEA

- D'associer au **Conseil** un représentant de l'UAS

- De mettre en place un secrétariat permanent du **Conseil**, tenu par le service municipal de prévention et de sécurité
- De faire élaborer par le **Conseil** un diagnostic local sur les questions de laïcité et du vivre ensemble
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à la gestion administrative et financière du **Conseil**

N° D_20_2015 – Proposition d'honorariat de Monsieur Claude EYMARD-DUVERNAY lui conférant la qualité symbolique de maire honoraire de Montereau-Fault-Yonne

Fort de son engagement sans failles au service de la collectivité publique, le Docteur Claude EYMARD-DUVERNAY peut prétendre, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, au titre honorifique de maire honoraire de MONTEREAU-FAULT-YONNE.

Ayant débuté sa carrière politique dès 1965 en devenant conseiller municipal sous le mandat de Monsieur Roger PEZOUT, il est ensuite élu Maire de MONTEREAU de 1983 à 1989.

Durant son mandat de Maire, il réalise la première grande réhabilitation du quartier de Surville dans le cadre du plan Habitat Vie Sociale, en enclenchant la première démolition, celle de l'immeuble Laënnec.

Il poursuit ensuite son engagement au service de la collectivité pendant 12 ans en qualité de conseiller municipal (de 1989 à 2001).

Au vu de la consécration permanente de ce grand homme à la vie publique locale, la commune de MONTEREAU souhaite, de manière symbolique, marquer sa reconnaissance au Docteur Claude EYMARD-DUVERNAY, en exprimant son souhait de le voir investi, par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, du titre de maire honoraire de MONTEREAU-FAULT-YONNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, PREND ACTE (2 abstentions) :

➤ Du souhait de la commune de voir le Docteur Claude EYMARD-DUVERNAY, ancien Maire et conseiller municipal de MONTEREAU, investi par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, du titre de maire honoraire de MONTEREAU-FAULT-YONNE.

N° D_21_2015 – Tarif de la cantine scolaire pour les élèves non communaux des CLIS à Montereau-Fault-Yonne

Par délibération le 3 novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de la mise en place d'une convention avec les communes de résidence des élèves en Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS) à Montereau et déjeunant à la cantine de l'école.

Cette convention définissait les modalités de participation des communes aux frais de cantine de ces élèves sachant que le tarif maximum est appliqué à ces familles non monterelaises.

Cependant, il s'avère qu'aucune convention n'a été signée actuellement et que les familles de ces élèves doivent s'acquitter de la totalité des factures.

Considérant que ces familles n'ont pas d'autres choix que de faire déjeuner leur enfant dans une école qui leur est imposée, il conviendrait de ne pas les pénaliser.

A cette fin, il est proposé d'appliquer à ces élèves la même grille tarifaire que celle appliquée aux élèves résidant à Montereau :

| Restauration Scolaire | Tarif minimum | Tarif Maximum | Taux appliqué au Quotient Familial |
|-----------------------|---------------|---------------|------------------------------------|
| Repas Maternel | 0,64 € | 5,38 € | 0,0070 |
| Repas Elementaire | 0,91 € | 5,50 € | 0,0075 |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

➤ D'adopter la grille tarifaire précitée applicable aux élèves non communaux inscrits dans une CLIS à Montereau et déjeunant à la cantine scolaire

N° D_22_2015 – Remise du prix André CASTELOT

A l'occasion de la 2^{ème} édition du salon du livre d'histoire de Montereau, le prix d'histoire André CASTELOT sera décerné à un auteur de roman ou de biographie historique.

Ce prix est remis tous les deux ans dans une ville différente.

En cette année 2015, la Ville de Montereau parraine ce prix et accueillera la FFSL (Fédération Française des Salons du Livre) et son Président Michel Ruffin, organisateur de ce prix.

Une dotation financière de 1000€ sera remise au lauréat par la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ D'accepter le principe de cette récompense et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à remettre au lauréat un chèque de 1000 €. Cette somme est inscrite sur le budget du service culturel.

N° D_23_2015 – Vente d'un DVD du bicentenaire de la Bataille de Montereau

Lors des célébrations du bicentenaire de la bataille de Montereau gagnée par Napoléon 1^{er}, un DVD a été réalisé. Témoignage des nombreuses manifestations mises en œuvre lors de cette commémoration en février 2014, ce DVD est très prisé par le public.

Ce DVD est proposé à la vente au prix de 5€.

500 DVD seront mis en vente, 200 seront vendus au service culturel, 150 au musée et 150 à l'Office de tourisme des deux fleuves.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ (2 abstentions) :

➤ De fixer le prix du DVD du bicentenaire à 5€

N° D_24_2015 – Fonds de participation des Habitants (F.P.H)

Conformément à la délibération en date du 13 décembre 2010, statuant sur le Fonds de Participation des Habitants (F.P.H), la commission d'attribution réunie le mercredi 21 janvier 2015 en présence des porteurs de projets, a proposé d'acter les projets suivants :

Association Culturelle Turque présidée par M. GOK – 600 €

Dossier : la Fête Internationale des Enfants

L'association organise une journée festive pour enfants et adultes autour de la musique, de la gastronomie et du folklore avec également des animations proposées par des enfants. Cette action aura lieu le dimanche 3 mai à la salle Rustic.

Validation de la commission : 600 €

Association du Comité de Défense du Logement (C.N.L) présidée par M. CHKIF – 600 €

Dossier : Sortie Familiale

L'association organise une sortie familiale à Honfleur. Les habitants de Montereau pourront se baigner et visiter les monuments de cette région.

Cette journée aura lieu le 23 mai prochain. Cette action est ouverte à tous.

Validation de la commission : 600 €

Association des Portugais de Montereau présidée par M. AFONSO – 600 €

Dossier : Dîner Spectacle

L'association organise une soirée culturelle pour permettre aux habitants de Montereau et de son canton de découvrir l'ensemble des richesses de la culture portugaise à travers la gastronomie, la musique, l'art... Différentes animations seront également proposées. Cette journée aura lieu le samedi 14 février 2015 à la salle F. Mitterrand de Montereau.

Validation de la commission : 600 €

Association Montereau Türk Ülkü Ocagi présidée par M. EREN – 600 €

Dossier : Sortie Familiale

L'association organise une sortie à Nigloland. Cette journée permettra aux habitants de Montereau de sortir en famille et de découvrir différentes animations. Cette sortie est prévue pour le dimanche 14 juin prochain.

Validation de la commission – 600 €

Association Culturelle Marocaine présidée par M. BEN MESSAOUD – 600 €

Dossier : La journée du Maroc

L'association organise une journée culturelle pour permettre aux habitants de Montereau et de son canton de découvrir l'ensemble des richesses de la culture marocaine.

Différentes animations seront également proposées (groupe folklorique, défilé de caftans, ...). Cette action aura lieu le samedi 31 mai prochain à la salle Rustic.

Validation de la commission – 600 €

Association Arabesque présidée par M. GRABSI – 600 €

Dossier : Sortie à Bruxelles

L'association organise le samedi 30 mai 2015 une sortie familiale à Bruxelles. Cette sortie est ouverte à tous, elle permettra aux habitants de Montereau de sortir et de visiter la capitale de l'Europe avec ses différents monuments.

Validation de la commission : 600 €

Association d'habitants « Echanges Idées Entraide (E.I.E) » représentée par Mme BONTEMPS – 600 €

Dossier : Au plaisir d'échanger, de partager, de développer

Le groupe est essentiellement composé de femmes du quartier, issues de cultures différentes, qui se retrouvent une fois par semaine au Centre Social. Le besoin de partager, échanger dans la convivialité est primordial. Les femmes sont très assidues et expriment la nécessité de se retrouver sur ce temps. Le groupe réalise régulièrement des activités culinaires, des activités culinaires, des activités manuelles en s'appuyant sur les savoirs de chacun ou en faisant appel à des techniciens. Au cours de l'année le groupe se déplace pour échanger avec d'autres groupes sur d'autres villes. Cette année, un partenariat s'est construit avec le musée Mallarmé afin de sensibiliser le groupe à la culture et à l'histoire du territoire. Cette action a lieu de janvier 2015 à décembre 2015 à Montereau/Surville

Validation de la commission : 600 €

En application de l'article L 21.31-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Manuel AFONSO, Adjoint au Maire, M. Ertan BELEK, M. Lahcen CHKIF, Conseillers Municipaux, ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ (3 abstentions):

➤ D'octroyer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 600 € à l'Association Culturelle Turque
- 600 € à l'Association du Comité de Défense du Logement (C.N.L)
- 600 € à l'Association des Portugais de Montereau
- 600 € à l'Association Montereau Türk Ülkü Ocagi
- 600 € à l'Association Culturelle Marocaine
- 600 € à l'Association Arabesque
- 600 € à l'Association « EIE »

N° D_25_2015 – Publication de la liste des marchés passés par la Ville au titre de l'année 2014

- Vu l'article 133 du Code des Marchés Publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006,
- Vu l'arrêté du 21 juillet 2011.

Considérant que l'article 133 du Code de Marchés Publics impose la publication au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente.

La liste des marchés publics passés au titre de l'année 2014 sera publiée sur la plate-forme de dématérialisation « Adullact ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ De retenir la plate-forme de dématérialisation « Adullact » comme organe de publication

N° D_26_2015 – Cession de biens du domaine privé communal : Mise en vente de 4 logements au 3 rue de la Pépinière Royale

La Ville de Montereau est propriétaire de logements de fonction rattachés à des groupes scolaires et autrefois attribués à des instituteurs.

Compte-tenu de l'extinction progressive du corps des instituteurs, du vieillissement du parc de logements concernés ne répondant souvent plus aux attentes des professeurs des écoles qui auraient pu y être logés à titre onéreux et enfin, de la nécessité de rationaliser la gestion du patrimoine communal, la Ville a décidé de mettre en vente une partie de ces logements.

Dans un premier temps, cela concerne l'immeuble de 4 appartements rattaché à l'Ecole Primaire du Petit Vaugirard (parcelle cadastrale AV 164p) situé 3, Rue de la Pépinière Royale.

Par Délibération en date du 23 Juin 2014, après avis favorable de Mme la Préfète de Seine et Marne et de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le Conseil Municipal a autorisé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de cet immeuble.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1 alinéa 3.

VU la Délibération n° 101/2014 en date du 23 Juin 2014 autorisant la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de l'immeuble de 4 logements communaux situé 3, Rue de la Pépinière Royale.

Désignation des biens :
A Montereau-Fault-Yonne (Seine et Marne) - 77130
3, Rue de la Pépinière Royale

Immeuble d'habitation de 4 logements construit dans les années 1960, d'un niveau sur rez-de-chaussée, cave et vide sanitaire, toiture terrasse non accessible.

- **Rez-de chaussée droit** : un logement de type F4 de 79 m².
Entrée, cuisine avec loggia, 3 chambres, salle de séjour avec balcon, couloir, placard, toilettes, salle de bains, cave, accès à un jardinet en copropriété.
- **Rez-de-chaussée gauche** : un logement de type F3 de 69 m².
Entrée, cuisine avec loggia, 2 chambres, salle de séjour avec balcon, couloir, placard, toilettes, salle de bains, cave, accès à un jardinet en copropriété.
- **1^{er} étage droit** : un logement de type F4 de 79 m².
Entrée, cuisine avec loggia, 3 chambres, salle de séjour avec balcon, couloir, placard, toilettes, salle de bains, cave, accès à un jardinet en copropriété.
- **1^{er} étage gauche** : un logement de type F3 de 69 m².
Entrée, cuisine avec loggia, 2 chambres, salle de séjour avec balcon, couloir, placard, toilettes, salle de bains, cave, accès à un jardinet en copropriété.

Immeuble détaché de la parcelle cadastrale AV 164.

Les 4 logements seront cédés à titre onéreux, sur la base de l'avis délivré par le Service des Domaines et pourront être mis en vente auprès d'agences immobilières. Les cessions feront l'objet de délibérations du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver le principe de la mise en vente des 4 logements communaux ci-dessus désignés.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

N° D_27_2015 – Journée de la Femme dimanche 8 mars 2015 « Place de cinéma offerte »

Comme elle l'a fait les années précédentes à l'occasion de la journée internationale de la femme du 8 mars 2015, la Mairie offre une place de cinéma d'une valeur de 4,50 € à toutes les femmes Monterelaises ainsi qu'aux agents communaux féminins.

Cette opération sera valable du mercredi 4 mars au mercredi 11 mars 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ De prendre en charge le coût de 4,50 € la place de cinéma à l'occasion de la journée de la femme.

N° D_28_2015 – Renouvellement de la convention de médecine professionnelle et de prévention

La convention d'adhésion à la médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de Seine-et-Marne est à renouveler pour l'année 2015,

Considérant le besoin de recourir à un service de médecine du travail,

Vu le projet de convention soumis par le Centre de Gestion de Seine et Marne (jointe à la présente délibération),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de Seine et Marne pour l'organisation de la médecine professionnelle en faveur des agents de la commune à compter du 1^{er} janvier 2015.

➤ De s'engager à régler au centre de Gestion de Seine et Marne les cotisations afférentes à ce service.

N° D_29_2015 – Modification de la participation des personnes âgées au séjour en Bretagne

Une erreur de 10 € a été faite dans le prix du voyage pour le séjour en Bretagne dans la délibération n°D_204_2014.

Les bons tarifs sont les suivants :

BRETAGNE

Base 20-35 personnes : 620 € le voyage

Tarif extérieur : 700 €
Chambre individuelle : 60 €

| Quotient Familial | Participation de la Personne Agée | Participation de la Ville | Coût Total du Voyage |
|-------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------|
| Inférieur à 721,00 € | 470 € | 150,00 € | 620 € |
| de 721,00 € à 1000,00 € | 520 € | 100,00 € | 620 € |
| > 1000,00 € | 570 € | 50,00 € | 620 € |
| | | 300,00 € | |

Base 36-50 personnes : 510 € le voyage

| Quotient Familial | Participation de la Personne Agée | Participation de la Ville | Coût Total du Voyage |
|-------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------|
| Inférieur à 721,00 € | 360 € | 150,00 € | 510 € |
| de 721,00 € à 1000,00 € | 410 € | 100,00 € | 510 € |
| > 1000,00 € | 460 € | 50,00 € | 510 € |
| | | 300,00 € | |

Tarif extérieur : 600 €
Chambre individuelle : 60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'appliquer la modification proposée.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou son délégataire, à signer tous actes et documents aux effets de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Belaghem-Boukherouba. – Je souhaiterais revenir sur le Débat d'orientations Budgétaires.

M. Le Maire. – Madame, il a eu lieu. Le Conseil a commencé à l'heure.

Mme Belaghem-Boukherouba. – On ne peut pas faire un débat en trois minutes et aborder 16 points de l'ordre du jour en six minutes ! On voudrait prendre la parole pour dire ce qu'on a à dire.

M. Le Maire. – Madame, prenez la parole pour vous exprimer et je vous incite vivement, comme l'ont fait 98 % des conseillers municipaux, à essayer d'être à l'heure. C'est la moindre des politesses.

Si l'ensemble des conseillers municipaux arrivent à être ponctuels au Conseil, vous devriez y parvenir aussi.

J'ai un petit conseil à vous donner si vous le permettez...

Mme Belaghem-Boukherouba. – Je n'ai pas de conseil, Monsieur le Maire, à recevoir sur la ponctualité.

J'ai toujours été ponctuelle jusqu'à ce jour et vous avez aussi des conseillers municipaux qui ne sont jamais à l'heure.

Je n'ai donc pas de leçon à recevoir !

M. Le Maire. – J'ai un petit conseil à vous donner sur ce sujet...

Mme Belaghem-Boukherouba. – Maintenant, sur ce...

M. Le Maire. – Je ne vous ai pas donné la parole !

Mme Belaghem-Boukherouba. – Je vous la demande.

M. Le Maire. – Je voudrais terminer ma phrase parce que la discourtoisie a des limites.

J'ai un conseil à vous donner : partez cinq minutes plus tôt, ce qui vous permettra d'être à l'heure.

Mme Belaghem-Boukherouba. – Je n'ai pas de conseil à recevoir sur la ponctualité Monsieur Le Maire !

M. Le Maire. – Cela évitera que pour convenance personnelle...

Mme Belaghem-Boukherouba. – C'est la première fois que j'ai un retard, lié à ma vie personnelle ...

M. Le Maire. – Cela évitera que pour convenance personnelle, nous soyons obligés de réorganiser le Conseil en fonction de vos *desiderata* personnels.

Madame, imaginez que les 33 élus autour de cette table...

Mme Belaghem-Boukherouba. – Je ne l'imagine pas, on l'a déjà vu Monsieur Le Maire !

M. Le Maire. – Imaginez que les 33 élus autour de cette table veuillent faire fonctionner le Conseil Municipal autour de leur seul impératif personnel, ce serait impossible !

Donc, vous avez souhaité prendre la parole...

Mme Belaghem-Boukherouba. – C'est de la mauvaise foi Monsieur Le Maire !

M. Le Maire. – Bon... la séance est levée.

La séance est levée à 18 H 13

ANNEXES